

MICEM/7/2001

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

M. Brunson McKinley

à la quatre-vingt-deuxième session du Conseil

27-29 novembre 2001

Genève

QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION DU CONSEIL

27-29 novembre 2001
Genève

MICEM/7/2001
Page 1

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

1. Cette année, la session du Conseil de l'OIM est différente. Différente parce que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation. Différente aussi parce que cette réunion marque le lancement de ce qui sera, je le crois, un dialogue très enrichissant sur les questions et les défis que posent les politiques migratoires.
2. Le canevas de la session du Conseil qui vous a été envoyé par avance énumère les thèmes qui seront traités dès le premier jour par les orateurs de marque et les spécialistes, avant d'engager le débat général. Ces thèmes mettent en lumière les éléments importants du large spectre des défis migratoires et ont pour but de situer le cadre d'un échange fécond d'idées et de perspectives.
3. Afin de ne pas retarder le coup d'envoi de cet important débat, je ne lirai pas ce rapport, qui aurait normalement dû être une allocution, à l'ouverture de la session du Conseil. Néanmoins, je me dois de vous donner un tableau d'ensemble des faits nouveaux intervenus à l'OIM au cours de l'année écoulée. Ces faits nouveaux, avec les politiques et les idées qui seront débattues au cours de la première journée, constitueront la toile de fond du débat général qui commencera dès la seconde journée, laquelle promet d'être à la fois informative pour les autres participants et de donner de larges orientations à l'OIM quant aux voies d'action futures.
4. Les événements du 11 septembre ont eu de profonds effets sur le monde, que ce soit sur un plan général au niveau des flux migratoires, ou plus spécifiquement en Afghanistan, où l'OIM s'efforce depuis le début de l'été de venir en aide aux populations déplacées par le conflit et la sécheresse dans le nord et l'ouest du pays.
5. Afghanistan: Depuis l'évacuation du personnel international en septembre, le personnel local de l'OIM, qui constitue un effectif d'environ 150 collaborateurs, a continué à travailler sans relâche pour aider à la distribution de fournitures essentielles devant permettre aux personnes déplacées ou abandonnées sans ressources et autres groupes vulnérables de passer l'hiver. Nous avons un personnel international stationné dans les pays voisins de l'Afghanistan, qui se tient prêt à apporter son soutien et ses conseils, à acheter et distribuer des fournitures, à superviser les opérations et à organiser les retours dès que les conditions le permettront. Lors de ma visite récente à Hérat, j'ai été gratifié de voir que nos collègues sur place avaient fait des progrès remarquables dans le processus de préparation à l'hiver à l'intérieur des deux grands camps de p.d.i placés sous notre responsabilité. Je n'ai aucun doute que les centaines de milliers de victimes de la sécheresse qui y ont trouvé refuge passeront ce cap difficile et pourront rentrer chez elles au printemps prochain.

6. Avec l'aide des donateurs et l'excellente coopération nouée avec des organisations apparentées telles que le PAM et l'UNICEF, de même qu'avec nos partenaires des ONG, nous avons fait un travail considérable, mais l'hiver arrive déjà et il nous faut continuer à amener des approvisionnements sur place, et ce dans un contexte politique et militaire non stabilisé.

7. Nous nous préparons à un démarrage rapide des activités d'après-conflit dès l'instant où la voie sera libre et où nous aurons les moyens de déployer efficacement notre action. Au nombre de ces activités figureront différents programmes dans lesquels nous jouissons à présent d'une solide expérience, acquise, pour les cas les plus récents, au Kosovo et au Timor. Nous nous préparons également à la mise en place d'un programme ayant pour objet d'enregistrer les nationaux afghans qualifiés et de favoriser leur retour, l'idée étant de faire en sorte que les ressources humaines nécessaires soient rapidement disponibles pour déployer au plus vite des efforts de reconstruction et de remise en état.

8. Sur le front plus large de la migration de l'après-11 septembre, beaucoup de choses ont changé, même si, dans le même temps nombre de situations n'ont pas évolué. Les disparités en termes de prospérité, de développement et d'opportunités – qui incitent les populations à chercher ailleurs de meilleures conditions de vie –, la facilité de communiquer avec les diasporas, l'évolution de la démographie qui conduira prochainement une bonne partie du monde industrialisé à importer de la main-d'œuvre, et, en regard, une population en âge de travail qui excède largement les capacités d'absorption des économies de bon nombre de pays en développement: rien de tout cela n'a changé.

9. Il est, en revanche, un certain nombre de choses qui ont changé après le 11 septembre, et dont les effets se ressentent sur la politique migratoire. Les mouvements migratoires désormais, entraîneront sans aucun doute des mesures de contrôle et de sécurité renforcées. Les efforts déployés pour lutter contre la migration irrégulière, et plus particulièrement l'introduction clandestine et la traite de migrants, suscitent d'ores et déjà plus d'attention et revêtent à présent un caractère d'urgence. Le ralentissement de l'économie mondiale aura des répercussions à la fois sur les pays d'origine – ce qui ne fera qu'aggraver les pressions migratoires – et sur les pays de destination, entraînant une baisse des seuils de tolérance et de la capacité d'absorption, du moins à court terme.

10. Cependant, les événements du 11 septembre ont aussi créé de nouvelles opportunités. La nécessité d'appréhender les défis migratoires de manière globale et systématique reçoit aujourd'hui l'attention qu'elle mérite à tous les niveaux. En retour, cela devrait entraîner une attention renouvelée pour l'application de mesures axées sur le succès de l'intégration des migrants, et sur la création ou le renforcement de voies légales de migration, en parallèle avec des efforts de lutte contre la migration illégale, l'introduction clandestine et la traite de migrants. La coopération et le bon fonctionnement des partenariats entre pays d'origine, de transit et de destination sont appelés à progresser à mesure que les pays prendront conscience de la nécessité d'une telle coopération aux niveaux bilatéral, régional, et même mondial. Les efforts déployés dans ce sens, à l'instar de l'initiative de Berne, qui vise à identifier les éléments ou les principes communs permettant de constituer un cadre de gestion des migrations, garantissent de notre part une attention et un soutien ciblés. Un regain d'attention devrait également se manifester en

faveur de la résolution des conflits et des situations qui entraînent la déstabilisation des populations.

11. Venons-en maintenant aux faits nouveaux qui ont concerné l'OIM en 2001. Cette année anniversaire a marqué de grands progrès, comme il convient certainement pour une organisation – et pour ses grandes orientations – témoignant ainsi d'un niveau de maturité encore jamais atteint.

12. Nouveaux Membres et observateurs. Nous examinerons à cette session du Conseil la demande d'adhésion de cinq nouveaux Etats: la République fédérale de Yougoslavie, la République du Cap-vert, la République de Madagascar, la République islamique d'Iran et l'Ukraine. Avec les sept Membres qui ont adhéré à la session de juin du Conseil, le nombre total de Membres de l'OIM sera ainsi porté à 91. Nous sommes informés que d'autres Etats encore ont engagé la procédure requise pour faire officiellement acte de candidature. D'autres nouveaux observateurs importants nous rejoindront également cette année: le Royaume du Népal, l'Union du Maghreb arabe et l'Office catholique australien des migrants et des réfugiés. Désormais, la composition de l'OIM, sa pertinence, sa présence et ses programmes ont un caractère véritablement universel.

13. PPRM. En réaction directe aux discussions qui ont eu lieu l'année dernière au Conseil, l'OIM a lancé en janvier de cette année son programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire. Ce programme a pris un bon départ, et cette session du Conseil, qui engage une concertation sur la problématique migratoire au niveau mondial est un résultat très concret de l'action menée par l'équipe du PPRM. A ce propos, sous la direction du PPRM, le second rapport mondial de l'OIM sur la migration, qui paraîtra l'année prochaine, visera davantage l'angle de l'analyse politique. Depuis quelques années, la capacité de recherche et d'analyse de l'OIM jouit d'une reconnaissance accrue et est davantage sollicitée qu'auparavant. Grâce à l'équipe de base affectée à la recherche, les publications de l'OIM sont aujourd'hui nettement plus nombreuses et plus fouillées. Le travail de cette équipe est maintenant complété par celui de l'équipe du PPRM, avec laquelle un certain nombre de communications et de présentations conjointement préparées ont été faites dans différentes enceintes, lors de conférences et autres rencontres. Je m'attends à ce que le travail de recherche, d'analyse et de synthèse voit son rythme s'accélérer et sa portée s'élargir au fur et à mesure que l'équipe du PPRM se mettra en place.

14. Diplomatie migratoire. Durant toute l'année, toute une série de tribunes internationales d'importance se sont tenues sur des aspects essentiels de la migration, auxquelles l'OIM a apporté sa contribution. En voici quelques exemples:

- La deuxième Conférence sud-américaine sur la migration qui s'est tenue à Santiago du Chili en avril et qui a permis de progresser concrètement dans la voie de l'instauration d'un forum régional permanent sur la migration;
- La Conférence des pays les moins avancés qui s'est tenue à Bruxelles en mai dernier, mettait l'accent sur la migration et le développement;
- Le Colloque de Berne qui s'est tenu en juin a examiné la faisabilité de mettre en place un cadre international de gestion des migrations, en vue duquel l'OIM a été sollicitée pour assurer un appui au niveau du suivi;

- La consultation d'envergure mondiale engagée par le HCR sur le lien entre l'asile et la migration, à propos de laquelle l'OIM et le HCR ont présenté un document conjoint, et qui a débouché sur la création d'un groupe de travail conjoint sur ces questions;
- La réunion ministérielle du Comité consultatif juridique afro-asiatique à New Delhi en juin, où les droits des migrants ont été au centre des débats;
- Le Conseil des ministres de l'OUA à Lusaka en juillet, a pour la première fois examiné et adopté une importante décision en matière migratoire;
- La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue en août à Durban, où le seul sujet de consensus a été la question des migrations et où un certain nombre d'articles importants sur la question des droits des migrants ont été adoptés dans le document final;
- La Conférence de l'Union européenne sur les migrations, qui s'est tenue à Bruxelles en octobre, consacrée aux efforts à déployer en vue de l'adoption de politiques migratoires communes;
- La Conférence internationale de Rome, où ont été débattues différentes expériences concernant les pratiques en matière d'emploi et d'intégration sociale;
- La 5^{ème} Conférence européenne d'Helsinki, dont le but était de promouvoir une approche concertée de l'intégration en Europe;
- La table ronde organisée le 26 novembre en collaboration avec les autorités genevoises, dans le cadre des préparatifs du Conseil, en présence d'experts de la migration de main-d'œuvre et de représentants des gouvernements, des entreprises et de la société civile.

15. A ces différentes occasions et lors de ces manifestations successives, le Directeur général adjoint s'est dépensée sans compter pour obtenir un soutien en faveur des initiatives de migration et de développement, en particulier dans le cadre du programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), qui explore de nouvelles voies susceptibles de promouvoir le développement par le renforcement du rôle et de la participation de la diaspora.

16. Toutes ces initiatives ont enrichi le niveau de connaissances et de compréhension des défis migratoires et des mesures à prendre pour relever ces défis.

17. Services de l'OIM. Cette année, la demande pour les services qu'offre l'Organisation a atteint des niveaux sans précédent, à la fois quantitativement et géographiquement. Nous avons également enregistré une hausse significative de la demande de services complémentaires, comme la gestion de la migration organisée de main-d'œuvre, et nous avons ajouté ce nouveau secteur de services à notre programme pour 2002. L'intégration des migrants et la lutte contre la discrimination et la xénophobie dans les pays hôtes sont des domaines où l'OIM agit plus systématiquement au côté de nombreux pays. Le traitement des dossiers des migrants est également un service qui suscite une demande accrue, et nous avons eu d'importantes discussions

avec un certain nombre de gouvernements qui ont sollicité notre aide pour tout un éventail d'activités dans ce domaine. Je pense que j'aurai beaucoup plus de choses à dire à ce propos dès l'année prochaine.

18. Entretiens menés avec des groupes de pays. Les entretiens visant des petits groupes de pays – désignés par l'expression “cluster” en anglais –, que nous avons menés entre certains pays d'Europe de l'Ouest et les trois pays de la Transcaucasie, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, ont été une vraie réussite en 2001 sur le plan des efforts déployés pour œuvrer à la mise en place et au maintien de partenariats entre groupes de pays d'origine, de transit et de destination. Des progrès tangibles ont été faits en matière de coopération dans tout un éventail de questions, avec la collaboration qui s'est instaurée au travers des programmes de l'OIM et la mise en place d'autres activités au niveau bilatéral, grâce à des voies de communication directes spécialement entretenues à cet effet.

19. Examinons à présent les activités et les réalisations de l'OIM, région par région:

Méditerranée occidentale: Cette année, l'OIM a considérablement progressé dans cette région. Nous avons ouvert un bureau en Tunisie et des activités de programmes ont été lancées au Maroc et en Algérie. En outre, nous avons entrepris et encouragé la mise au point d'un cadre dans la perspective d'un processus de coopération régionale sur les questions migratoires communes dans cette région. Une première conférence ministérielle liée à ce processus régional doit se tenir dans le courant de l'année prochaine à Tunis.

Amérique latine: Dans cette région où existent de longue date des activités de coopération technique entre l'OIM et les gouvernements, nous avons renforcé notre soutien à des entités régionales d'importance telles que le Processus de Puebla et tenté d'ouvrir de nouvelles voies de coopération dans les domaines de la lutte contre la traite, de la migration de main-d'œuvre, de la santé dans le contexte migratoire et de la gestion des frontières, notamment dans les Caraïbes.

Afrique: Les activités de crise et d'après-conflit restent l'un des volets importants de notre action en Afrique. Une autre activité majeure est celle qui a consisté à alimenter le dialogue entre les pays partageant des problèmes similaires, ou susceptibles de tirer directement profit d'un échange d'expériences en matière migratoire. Je pense ici tout particulièrement aux progrès accomplis dans le contexte du MIDSA, c'est-à-dire le mécanisme de dialogue régional pour les pays de la SADC, et avec les pays de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest, qui ont adopté la Déclaration de Dakar. Un autre développement significatif en 2001 a été le lancement du programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), que j'ai déjà évoqué.

Asie: En plus de la consolidation et de l'expansion de nos programmes existants, nous pouvons rendre compte d'événements et de développements notables, tels que l'Atelier sur la migration irrégulière et la traite à Beijing, les opérations récemment déployées en Inde pour stabiliser et assister les populations de migrants victimes du tremblement de terre du Gujarat, l'amorce d'un dialogue avec le Myanmar, et une augmentation significative de nos activités axées sur l'aide au migrants victimes de trafiquants dans les parages de l'Indonésie et de l'Australie.

20. Fonds de la Résolution 1035. Dans toutes les régions regroupant des pays en développement et en transition, les fonds alloués pour l'élaboration de projets et l'assistance offerte au titre de la Résolution du Conseil N°1035 en 2000 se sont révélés un outil important, renforçant notre capacité à favoriser et développer des projets dans les pays Membres. Cinquante pays membres bénéficieront des allocations qui seront faites cette année dans ce cadre. L'expérience de cette première année de gestion du fonds et de la mise en œuvre des projets auxquels il apporte son soutien nous ont permis de tirer d'importants enseignements pour sa gestion au cours de l'année prochaine. L'un des avantages directs et immédiats de ce mécanisme a été l'affermissement du dialogue entre nos bureaux extérieurs et les autorités des pays Membres dans les secteurs prioritaires d'activités futures. Nous rendrons compte plus en détail de ces développements à l'occasion d'une réunion que nous avons prévu d'organiser dans le cadre du suivi des discussions qui ont eu lieu le mois dernier au Sous-Comité du budget et des finances.

21. Processus régionaux. Les divers processus régionaux ont continué à progresser en 2001. Comme le montre la publication que l'OIM a consacrée cette année aux processus régionaux, les différents mécanismes régionaux, qui se sont formés de différentes manières et en réaction à des défis différents, se sont mis en place et ont évolué de manière différente également. Le trait d'union entre tous ces mécanismes est l'existence même d'un forum ou d'un mécanisme régional, qui offre un cadre de consultation et d'action en réseau hors des activités ou des rencontres formelles qui découlent d'un tel dialogue ou mécanisme.

22. Conclusion. Cinquante années d'existence est une durée de vie suffisamment importante pour une rétrospective et une réflexion, mais c'est en même temps un stade, dans la vie d'une organisation, où il vaut la peine de s'interroger sur l'avenir. J'ai confiance que ce Conseil saura inspirer l'OIM dans la perspective de son action future et lui montrer la voie, et je ne doute pas qu'elle a un rôle vital à jouer et qu'elle trouvera la place qui lui revient dans le système mondial et mondialisé, afin de poursuivre son action d'aide aux gouvernements et aux migrants dans la quête des bénéficiaires d'une gestion appropriée des migrations.